

République Française
Département CHER
Commune de ST OUTRILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Janvier 2016

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	10	10

L'an 2016, le 14 Janvier à 17:30, le Conseil Municipal de la Commune de ST OUTRILLE s'est réuni à la Salle Lucien Prévost, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GEORGES Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/01/2016. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/01/2016.

Vote
Vote à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. GEORGES Laurent, Maire, Mmes : ALADENIZE Odile, DUPIN Véronique, LECROCC Catherine, LEUVREY Nicole, TURQUIE Carine, MM : BARBOUX Claude, GENET Alain, LEBRANCHU Alain, O'BRIEN Donogh

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE DE
VIERZON

Le : 29 JAN. 2016

Et
Publication ou notification du :

A été nommée secrétaire : Mme TURQUIE Carine

- 4 FEV. 2016

2016/5 – AVIS SUR LE PLU DE GRAÇAY

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Graçay, doit être communiqué pour avis aux communes limitrophes, comme Saint-Outrille.

Le dossier du projet contenant le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques et les annexes ont été mis à la disposition des conseillers municipaux pour consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet du PLU de Graçay.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

Le Maire

Laurent GEORGES



Acte déposé à la
Sous-Prefecture le

29 JAN. 2016